

Membre du « Comité Opérationnel chargé de l'expérimentation  
sur l'abaissement de l'exposition aux champs électromagnétiques »  
dans le cadre du Grenelle des Ondes.

Paris, le 6 Juin 2011

## Lecture d'une tentative infructueuse d'argumentaires

**Objet :** Téléphonie mobile

La F.F.T. – Fédération Française des Télécoms - publie en date du 20/05/2011 quelques observations suscitées par la diffusion d'un documentaire sur France 3 le 18 Mai 2011 nommé « Mauvaises Ondes », dont l'auteur est Madame Sophie LE GALL (1). La F.F.T. déplore le caractère "à charge" de ce documentaire et rappelle qu'elle répond aux normes françaises et relaie les préconisations d'usage du Ministère de la Santé, deux aspects justement dénoncés dans ce documentaire.

En effet, il a été fait état de normes laxistes, qui passent les intérêts des industriels avant la santé des utilisateurs (2).

Bien que cette lettre ne lui soit pas destinée, voici les contre-arguments de Robin des Toits à ce courrier qui le met en cause directement.

### - « *Il n'y a pas de différence entre la téléphonie mobile et la radio ou la télévision* ».

L'argument est un classique dans le recueil de fables des opérateurs.

Toutes les émissions par voie hertzienne sont rangées sous le seul nom « d'ondes radio », ce qui est une erreur technique.

La F.F.T. omet de dire que les effets de ces émissions sur le vivant sont variés.

Certaines émissions sont neutres. Certaines sont bénéfiques. Certaines sont toxiques.

Le groupe technologique de la Téléphonie Mobile, dont le lien familial est la structure physique très particulière, attaque le vivant.

La F.F.T. omet aussi de dire que les émissions de ce groupe sont composites en fréquences, et qu'elles sont également pulsées en extrêmement basses fréquences, venant ainsi parasiter les fréquences cérébrales. L'effet biologique étant la perméabilisation de la barrière hémato-encéphalique et perturbation du système neuronal, endocrinien (mélatonine et acétylcholine) et immunitaire... Le Rapport Reflex parle de brisures définitives d'ADN sous exposition 3G (2100Mhz) (3).

Les ampoules basses consommation sont également un problème de santé publique. Ceci a d'ailleurs été dénoncé par le Dr Pierre Le Ruz, Expert de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (4).

La F.F.T. apporte donc son soutien aux travaux du Pr. LE RUZ, ce dont Robin des Toits se félicite.

### - « *France 3 ne nous a pas répondu et a ignoré nos appels...* »

La F.F.T. prétend ensuite n'avoir pas reçu de réponse à sa volonté de participer au documentaire.

Cet argument paraît être d'une particulière mauvaise foi lorsque l'on lit dans la presse les propos de Samuel Etienne, le présentateur de ce « Hors Série » :

**"Le caractère délicat du sujet abordé (les dangers des ondes émises par les antennes relais et les portables) a effectivement poussé les opérateurs de téléphonie mobile à tenter d'empêcher la tenue des discussions." (5)**

### - « *Le document de 1994 ne concerne pas la téléphonie mobile.* » [Organisation du lobbying industriel]

Au sujet de la réunion de 1994, il faut préciser que l'industrie de la téléphonie mobile est issue de la F.I.E.E. On peut d'ailleurs constater que le programme d'occultation et de déformation des faits a été mis en application avec une grande efficacité tant vis-à-vis des politiques que de la population et des journalistes.

### - « *Robin des Toits a formulé des menaces.* »

Tout le monde sait que les moyens de pression de Robin des Toits sont très supérieurs à ceux des multinationales ! Accuser Robin des Toits de faire régner la terreur est particulièrement comique... Et les accusations "policières" n'ont aucune valeur juridique.

### - « *La recherche officielle en France ne trouve aucun danger !* »

La fondation dont parle la F.F.T. est la Fondation Santé et Radiofréquence (FSR). Cette Fondation a été déclarée d'intérêt public en 2005. Elle est financée mi-partie par l'Etat et mi-partie par les industriels des télécoms.

Ses représentants affirment garder une totale indépendance en raison du fait que les travaux de la FSR sont coordonnés et suivis par un conseil scientifique distinct du conseil d'administration.

Mais les membres fondateurs siégeant au conseil d'administration de la FSR sont les industriels du secteur eux-mêmes : TDF, Bouygues, Alcatel, Orange, SFR, etc...

Ainsi, quand la «Charte d'Ethique» de la Fondation stipule :

**« Le Conseil d'administration arrête le programme d'actions de la Fondation. A ce titre, (...), il décide des choix faits au nom de la Fondation. Lorsqu'une de ses décisions diffère de la proposition du Conseil scientifique, il en expose les raisons par écrit à ce dernier. »**,

cela veut dire que ce conseil d'administration (Bouygues, Alcatel, Orange, SFR, etc...) décide in fine des choix scientifiques de la Fondation !

Le conseil d'administration de la FSR a ainsi la main sur le conseil scientifique et conclu naturellement, au nom de la science et depuis de nombreuses années à l'innocuité de la téléphonie mobile.

**- « L'ANSES ne trouve aucun danger non plus. »**

Au contraire ! Le Rapport de l'AFSSET, devenue ANSES, de 2009 apporte plusieurs arguments sur la toxicité sanitaire. Plusieurs études mettant en valeur des effets sur les cellules ont valu à son Directeur, Mr Martin GUESPEREAU, de recommander la baisse de l'exposition du public (6).

**- Il n'y a « aucune raison de considérer avec suspicion le travail fait par le groupe d'experts. »**

En effet, l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) affirme qu'il n'y a « aucune raison de considérer avec suspicion le travail fait par le groupe d'experts », parce qu'elle n'a pas été mandatée pour enquêter sur la valeur scientifique de l'AFSSET. L'IGAS et l'IGE (Inspection Générale de l'Environnement) ont en revanche bien mis en cause les méthodes de l'AFSSET en dénonçant les collusions existantes entre la science et l'industrie (7).

Le documentaire montre ainsi, que plusieurs experts ont eu des liens directs ou indirects avec les opérateurs de téléphonie mobile, et que ceci est la cause du désaveu de l'expertise produite.

Désaveu partagé à l'époque par son propre directeur d'études Denis Zmirou et son Président du Conseil d'Administration Guy Paillotin !

**- « Les études citées sont anciennes. »**

La critique de l'ancienneté des études présentées par France 3 oublie, peut-être volontairement, que la réplication des études a été réalisée récemment (8).

**- « Les travaux sur la perméabilité de la barrière sang-cerveau sont contestés par l'ANSES. »**

La liste des travaux nombreux et non contestés qui traitent de sa dégradation est publiée dans le Rapport BIOINITIATIVE.

Ce sujet a fait l'objet de nombreuses autres études publiées en comité de lecture. Plusieurs commentaires scientifiques ont également été publiés sur ce sujet (9).

**- « L'OMS qui ne trouve aucun danger a validé les normes internationales. »**

Vient ensuite la sérénade habituelle sur les expertises officielles de l'OMS. Or, l'OMS a été totalement discréditée sur le plan scientifique. En 2007, une étude du *Lancet* a, en effet, révélé de graves dysfonctionnements.

On observe également que Mike Repacholi, coordonnateur à l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) du projet international pour l'étude des champs électro-magnétiques, lequel aboutit à des conclusions rassurantes, n'a cessé d'être, à titre personnel, consultant rémunéré par les industries de l'électricité et de la téléphonie mobile.

Il dit d'ailleurs que « dans le domaine des micro-ondes, le niveau a fini par être négocié. Cela n'a pas été basé sur la science. Mais négocié avec les industriels » (10).

Cependant, l'OMS a tout de même publié une trentaine d'études qui mettent clairement en lumière l'impact biologique négatif de la téléphonie mobile, études que la F.F.T. jugera certainement d'"alarmiste" ! (11)

Récemment, le CIRC, laboratoire de recherche de l'OMS, a décidé d'exclure un scientifique de son comité d'experts chargé d'une évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme des radiofréquences de la téléphonie mobile pour cause de conflits d'intérêt avec l'industrie du mobile. Le 31 Mai 2011, à l'issue d'une session de travail de ce nouveau groupe, le CIRC a estimé que l'usage des téléphones portables devait être considéré comme « peut-être cancérogène pour l'homme », en raison du fait que « les preuves qui continuent à s'accumuler sont assez fortes pour justifier une classification au niveau 2b ».

L'Agence précise que « le groupe de travail a fondé cette classification (...) sur des études épidémiologiques montrant un risque accru de gliomes, un type de cancer du cerveau associé avec l'usage du téléphone sans fil ». Ce nouveau classement est identique à celui du plomb, de la laine de verre, du Bisphénol-A, de la chlordécone et des vapeurs d'essence (12).

**- « La F.F.T. répond à ces normes internationales et n'a donc rien à se reprocher. »**

Oui mais ce sont ces normes qui sont justement critiquées !

La F.F.T. omet de dire, en outre, que le Parlement Européen a demandé à la Commission Européenne la révision des normes depuis 2004, puis en 2008, avis aujourd'hui partagé par le Conseil de l'Europe.

Le Parlement Européen a ainsi constaté que les limites d'exposition aux champs électromagnétiques fixées pour le public étaient « obsolètes » et demandé à les réviser à la baisse (0,6 V/m), tout récemment. Aujourd'hui, le Conseil de l'Europe demande de baisser la Valeur Limite d'Exposition (VLE) à 0,6 V/m, puis à 0,2 V/m à moyen terme (13).

En résumé, disons que, dans l'ensemble, l'énumération de la F.F.T. laisse l'impression d'un tri plus que sélectif !

Enfin, jeter le discrédit sur des lanceurs d'alerte qui défendent depuis toujours la position de la science indépendante n'est finalement pas surprenant lorsqu'on sait combien cette dernière est incompatible avec les intérêts de l'industrie.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier, Robin des Toits vous prie de croire à l'assurance de ses sentiments distingués.

- (1) Lire la lettre ouverte du 20/05/2011 de la F.F.T. à Rémy Pfmiln publiée sur leur site  
<http://www.fftelecom.org/sites/default/files/Federation%20Francaise%20des%20Telecoms%20-%20Lettre%20S%20Etienne%20-%20Mauvaises%20Ondes.pdf>
- (2) Revoir la vidéo du documentaire : <http://www.robindestoits.org/a1238.html>
- (3) Voir le rapport « Réflex » de l'Union Européenne (2004) :  
<http://www.itis.ethz.ch/assets/Downloads/Papers-Reports/Reports/REFLEXFinal-Report171104.pdf>
- (4) Voir le JT de TF1 du 08 Décembre 2008 : <http://www.robindestoits.org/a650.html>  
Source : [http://www.tele-2-semaines.fr/contenu\\_editorial/pages/echostv/561-france-3-pourquoi-hors-serie-a-ete-privee-de-debat](http://www.tele-2-semaines.fr/contenu_editorial/pages/echostv/561-france-3-pourquoi-hors-serie-a-ete-privee-de-debat)
- (5) Source : [http://www.tele-2-semaines.fr/contenu\\_editorial/pages/echostv/561-france-3-pourquoi-hors-serie-a-ete-privee-de-debat](http://www.tele-2-semaines.fr/contenu_editorial/pages/echostv/561-france-3-pourquoi-hors-serie-a-ete-privee-de-debat)
- (6) Voir : *L'Afsset recommande de réduire les expositions - RAPPORT - 15/10/2009*  
<http://www.robindestoits.org/a997.html>  
<http://www.robindestoits.org/a1020.html>  
<http://www.robindestoits.org/a1008.html>
- (7) Les biais d'expertise à l'Afsse / Afsset :  
<http://www.robindestoits.org/a187.html>  
<http://www.robindestoits.org/a39.html>  
<http://www.robindestoits.org/a146.html>  
<http://www.robindestoits.org/a660.html>  
<http://www.robindestoits.org/a171.html>  
<http://www.robindestoits.org/a447.html>  
<http://www.robindestoits.org/a182.html>
- (8) Liste d'études scientifiques : <http://www.robindestoits.org/r29.html>
- La F.F.T. omet également un nombre important de Rapports internationaux, dont :**
- BIOINITIATIVE – Voir §2 ci-dessus – 1500 études non contestées citées en référence,
  - REFLEX – sur les dommages génétiques,
  - HARDELL et Al – Mai 2008 – Effets cancérigènes,
  - Méta-analyse COREE USA – Octobre 2009 – Effets cancérigènes – 25000 patients,
  - DE IULIS et Al – Juillet 2009 – Dommages ADN spermatique,
  - ZHONG et Al – Octobre 2009 – Dommages ADN neuronal,
  - KHURANA et Al – Juillet 2010 – Méta-analyse,
  - KUMAR – Inde – Rapport officiel – Effets mortels.
- (9) Voir les travaux sur la barrière hémato-encéphalique :  
<http://www.robindestoits.org/a258.html>  
<http://www.robindestoits.org/a228.html>  
<http://www.robindestoits.org/a78.html>  
<http://www.robindestoits.org/a177.html>  
<http://www.robindestoits.org/a1020.html>  
<http://www.robindestoits.org/a1129.html>  
<http://www.robindestoits.org/a1042.html>  
<http://www.robindestoits.org/a915.html>
- (10) Voir les raisons du discrédit de l'OMS : <http://www.robindestoits.org/a311.html>  
<http://www.robindestoits.org/a462.html>  
<http://www.robindestoits.org/a433>.
- (11) Voir les 30 études de l'OMS sur l'impact négatif des ondes de la téléphonie mobile :  
<http://www.robindestoits.org/a600.htm> et <http://www.robindestoits.org/a362.html>
- (12) Communiqué de presse du CIRC, 31/05/2011 :  
[http://www.iarc.fr/en/media-centre/pr/2011/pdfs/pr208\\_E.pdf](http://www.iarc.fr/en/media-centre/pr/2011/pdfs/pr208_E.pdf)

(13) Résolutions du Parlement Européen (2008 et 2009) :

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2008-0410+0+DOC+XML+V0//FR> ;  
<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2009-0216+0+DOC+XML+V0//FR&language=FR>

Rapport de la commission de l'environnement du Conseil de l'Europe (Groupe socialiste) du 06/05/2011  
<http://assembly.coe.int/Documents/WorkingDocs/Doc11/FDOC12608.pdf>

Résolution votée le 27/05/2011 par la commission permanente, au nom de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe:

<http://assembly.coe.int/Mainf.asp?link=/Documents/AdoptedText/ta11/FRES1815.htm>

---

Copie :

F.F.T. - Mr Jean-Marie DANJOU, Directeur Général Délégué au Collège Mobile

France Télévision :  
- Mr Rémy PFLIMLIN, Président  
- Mr François GUILBEAU, Directeur de France 3  
- Mme Sophie GAZIO, Rédactrice en Chef de l'émission « Hors Série »  
- Mme Gisèle BOUSQUET, émission « Hors Série »  
- Mr Samuel ETIENNE, émission « Hors Série »

Conseil Supérieur de l'Audiovisuel :

- Mr Michel BOYON, Président
- Mme Christine KELLY, Conseillère représentant le CSA à la table ronde « Radiofréquences, Santé, Environnement »

Comité de Suivi du Grenelle des Ondes :

- Pr. Jean-François GIRARD, Président

Comité Opérationnel du Grenelle des Ondes :

- Mr François BROTTES, Président

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé :

- Mr Julien EMMANUELLI, Cabinet du Ministre
- Pr. Didier HOUSSIN, Directeur Général de la Santé
- Mr Charles SAOUT, Direction Générale de la Santé

Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement :

- Mr Emmanuel MOREAU, Cabinet du Ministre
- Mr Laurent MICHEL, Directeur Général de la Prévention des Risques
- Mme Patricia BLANC, Direction Générale de la Prévention des Risques

Ministère de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique :

- Mme Lucile BADAIRE, Cabinet du Ministre
- Mr Xavier MERLIN, Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services

INERIS : - Mr Philippe HIRTZMAN, Président

Mr Jean-Ludovic SILICANI, Président de l'ARCEP

Mr Arnaud MIQUEL, Président du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR)

Mr Gilles BREGAND, Directeur Général de l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR)

Mr Marc MORTUREUX, Directeur de l'ANSES

Mr Pierre BOISSIER, Chef de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS)

Mr André SYROTA, Président Directeur Général INSERM